



31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7  
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex  
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89  
[contact@mairie-lyslezlannoy.com](mailto:contact@mairie-lyslezlannoy.com)  
[www.lyslezlannoy.fr](http://www.lyslezlannoy.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 03 décembre 2025  
Date d'affichage/publication : le 03 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de membres présents : 30  
Absent : 0

**Présents** - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Manuela DE FREITAS, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Amaury METGY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

\* \* \*



CRAC

**RAPPORT D'ACTIVITE 2025 (NTP)**

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

**VILLE DE LYS-LEZ-LANNOY**

Conformément à l'article 5211.39 du C.G.C.T. créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente *le rapport d'activité de la commission communale pour l'accessibilité de l'année 2025.*

Le Conseil,  
Ouï cet exposé,  
Adopte les conclusions du rapport,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ  
le Maire



Le secrétaire de séance  
Amaury METGY

